

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

**Arrêté du 11 juillet 2012 portant composition du comité technique spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques modifiant l'arrêté NOR : DEVK1131895A du 23 novembre 2011**

NOR : DEVK1209746A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;  
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État ;  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 portant création et organisation du centre de prestations et d'ingénierie informatiques ;  
Vu l'arrêté du 11 février 2010 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté du 17 mai 2010 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;  
Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le comité technique spécial institué auprès du directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques est composé comme suit :

*Représentants de l'administration*

M. André MAISONNEUVE, ICTPE 1 M. Christian LA SALMONIE, ICTPE 1 M. Fabien GELEBART, AAE	Directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques Adjoint au directeur Responsable du bureau administratif central
---	---

*Représentants du personnel*

ORGANISATION SYNDICALE	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
FO	Karl HENRY Jean-Louis MOUNIER Patrick FROITIER	Marie-Line CARON Denis GANTES Agnès WENISCH-REHBER

ORGANISATION SYNDICALE	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
CGT	Dominique BRICE Richard ARNAUDEAU Christophe GUERINOT	Dominique GUILLET Olivier MUSSET Christian CAMUT
CFDT	Denis JOUIN	Thibaut VOISIN
UNSA	Francine COSTA Thierry DENIS Francis DUCHENE	Patrick REBOUL

#### Article 2

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté NOR : DEVK1131895A du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques.

#### Article 3

Le directeur du CPII est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'ingénieur en chef  
des travaux publics de l'État, premier groupe,  
directeur du centre de prestations  
et d'ingénierie informatiques,*  
A. MAISONNEUVE